



Commission civile d'examen
et de traitement des plaintes
relatives à la GRC

Civilian Review and
Complaints Commission
for the RCMP

Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC

États financiers prospectifs

Pour l'exercices se terminant le 31 mars 2018 et
le 31 mars 2019

ISSN : 2817-9331

Canada

Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la
Gendarmerie royale du Canada

État des résultats prospectif (non audité)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	Résultats projetés 2017-2018	Résultats prévus 2018-2019
	(en dollars)	
Charges		
Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions	8 011 077 \$	8 010 741 \$
Services internes	2 843 011	2 842 891
Total des charges	10 854 088	10 853 632
Revenus		
Revenus divers	7 603	7 500
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(7 603)	(7 500)
Total des revenus	-	-
Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement	10 854 088 \$	10 853 632 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de l'état des résultats prospectif.

1. Méthodologie et hypothèses importantes

L'état des résultats prospectif a été établi en fonction des priorités du gouvernement et des plans ministériels qui sont décrits dans le plan ministériel.

Les renseignements présentés dans les résultats projetés de l'exercice 2017-2018 sont fondés sur les résultats réels en date du 29 décembre 2017 et sur les prévisions pour le reste de l'exercice. Des prévisions ont été réalisées pour les résultats prévus de l'exercice 2018-2019.

Les principales hypothèses qui sous-tendent les prévisions sont les suivantes :

- Les activités de la commission resteront, pour l'essentiel, les mêmes que celles de l'exercice précédent;
- Les charges et les revenus, y compris la détermination des montants de sources internes et externes au gouvernement, sont fondés sur l'expérience acquise. L'évolution générale historique devrait se poursuivre.

Ces hypothèses sont adoptées en date du 29 décembre 2017.

2. Variation et évolution des prévisions financières

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2017-2018 et pour 2018-2019, les résultats réels des deux exercices risquent de différer des prévisions financières présentées, et l'écart pourrait être important.

Lors de la préparation du présent état des résultats prospectif, la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Ces estimations et hypothèses pourraient différer des résultats financiers réels subséquents. Elles sont fondées sur l'expérience acquise et d'autres facteurs, notamment les prévisions relativement aux événements futurs qui sont considérées comme raisonnables compte tenu des circonstances, et sont évaluées de façon continue.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre l'état des résultats prospectif et l'état des résultats historique incluent :

- le moment et le montant des acquisitions et des aliénations de biens immobiliers, d'installations de production et d'équipements qui peuvent influencer sur les gains ou pertes et les charges d'amortissement;
- la mise en œuvre de nouvelles conventions collectives;
- les modifications supplémentaires au budget de fonctionnement en raison de nouvelles initiatives ou de rajustements techniques mis en œuvre plus tard au cours de l'exercice.

Une fois que le plan ministériel sera présenté, la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC ne fera pas de mise à jour des prévisions, quelles que soient les modifications apportées aux ressources financières dans les budgets supplémentaires des dépenses. Les écarts seront expliqués dans le rapport ministériel sur les résultats.

3. Sommaire des principales conventions comptables

L'état des résultats prospectif a été préparé conformément aux conventions comptables du gouvernement du Canada en vigueur pour l'exercice 2017-2018, et s'appuie sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence notable par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Les charges sont généralement comptabilisées lorsque les biens sont reçus ou les services sont rendus et comprennent les charges de fonctionnement liées au personnel, services professionnels et spéciaux, réparation et entretien, services publics, fournitures et approvisionnement, ainsi que l'amortissement des immobilisations corporelles. Les autres charges incluent des provisions qui tiennent compte des changements de la valeur des actifs et des passifs, y compris les provisions pour créances douteuses, les prêts, les placements, les avances et la désuétude des stocks. De plus, les charges incluent l'utilisation des stocks et des charges payées d'avance ainsi que d'autres.

b) Revenus

Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice.

Les fonds reçus de tiers de l'extérieur à des fins précises sont comptabilisés à leur réception en tant que revenus reportés. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les fonds qui ont été reçus sont comptabilisés en tant que revenus reportés, dans la mesure où le ministère a une obligation envers d'autres parties de fournir des biens, des services ou des actifs qui seront utilisés à une date ultérieure.

Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les événements qui ont généré les revenus surviennent.

Les revenus non disponibles pouvant maintenant être dépensés ne peuvent servir à acquitter les passifs de la commission. Bien que l'on s'attende à ce que le président maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité pour disposer des revenus non disponibles pouvant maintenant être dépensés. Par conséquent, les revenus non disponibles pouvant maintenant être dépensés sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

4. Autorisations parlementaires

La commission est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La formule de comptabilisation des autorisations consenties à la commission ne correspond pas à celle des rapports financiers établis selon les principes comptables généralement reconnus, étant donné que les autorisations sont principalement fondées sur les besoins de trésorerie. Les postes comptabilisés dans l'état des résultats prospectif d'un exercice donné peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires approuvées au cours de l'exercice précédent, de l'exercice en cours ou d'exercices futurs. Par conséquent, le coût de fonctionnement net de la commission pour l'exercice diffère suivant qu'il est calculé selon les principes du financement public ou selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations demandées

	Résultats projetés 2017-2018	Résultats prévus 2018-2019
	(en dollars)	
Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts du gouvernement	10 854 088 \$	10 853 632 \$
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(96 993)	(127 831)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères gouvernementaux	(1 150 858)	(1 181 783)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et de congés compensatoires	(23 906)	11 666
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	42 237	17 500
Ajustements aux créditeurs à la fin de l'année des exercices antérieurs	99 821	92 857
Remboursement de charges des exercices antérieurs	8 000	4 412
Total des postes qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais aucune incidence sur les autorisations	(1 121 699)	(1 183 179)
Ajustements pour les postes qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	161 000	200 000
Augmentation du trop-payés de salaire	40 000	59 063
Augmentation des autres prêts et avances aux employés	2 500	6 373
Total des postes qui n'ont pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui ont une incidence sur les autorisations	203 500	265 436
Autorisations demandées	9 935 889 \$	9 935 889 \$

b) Autorisations demandées

Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la
Gendarmerie royale du Canada

Notes à l'état des résultats prospectif (non auditées)

	Résultats projetés	Résultats prévus
	2017-2018	2018-2019
	(en dollars)	
Autorisations demandées :		
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	9 020 809 \$	9 020 809 \$
Montant des postes législatifs	915 080	915 080
Autorisations demandées totales	9 935 889 \$	9 935 889 \$